

DELIBERATION

2014C-13

JS

SEANCE DU COMITE DU 25 JUIN 2014

Membres	: 49	Voix délibératives en exercice	: 74
En exercice	: 49	Voix délibératives présentes	: 47
Présents	: 30	Voix délibératives avec pouvoirs	: 10
Représentés	: 06	Voix délibérative totales	: 57

OBJET : Election de la commission d'appel d'offre.

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juin à dix-huit heures, se sont réunis, en l'Hôtel du Département, siège social du Syndicat, les Membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de la Seine-Saint-Denis, légalement convoqués le vingt juin deux mille quatorze, sous la Présidence de **Madame KELLNER** présidente du SITOM93.

PRESENTS :

M. FOURNIER (GAGNY), M. CACACE (LE RAINCY), M. MALAYEUDE (NEUILLY-PLAISANCE) MME SMADJA (ROSNY-SOUS-BOIS), M. DURANDEAU (SEAPFA), MME MUTABESHA, MME REVIDON (C.A. d'EST-ENSEMBLE) : vice-présidents

MMES JARDIN, MAUPOUSSIN (CLICHY-SOUS-BOIS), M. ALEXANDRE (COUBRON), MME. VANDENABELLE, M. DESRUMAUX, M. ADAM (C.A. DE L'AÉROPORT DU BOURGET), MME. CAMPOY (GAGNY), MM. MICONNET, LANTERI, (LIVRY-GARGAN), M. BERTHIER, (NEUILLY-PLAISANCE), M. REIN (NEUILLY-SUR-MARNE), M. MARTHÉLY [représentant M. CHAULET], MME PONTHER, M. KHALDI, M. ROSÉ, (C.A. de PLAINE-COMMUNE), M. BOYER, (ROSNY-SOUS-BOIS), M. MERIGUET, (SEAPFA), MM. LEMASSON, RINGRESSI (VAUJOURS), MM. LEUCI, PERIES, MME HARENGER, (C.A. d'EST-ENSEMBLE).

EXCUSES : VP = Vice-président

**M. ABRAHAMS (C.A. d'EST-ENSEMBLE)
MME DENIS (C.A. d'EST-ENSEMBLE)
MME GAUTHIER (PAVILLONS-SOUS-BOIS)**

**M. MARIOT (SEAPFA)
M. SANOGO (AULNAY SOUS BOIS)
M. VIOIX (C.A. d'EST-ENSEMBLE)**

EXCUSES AVEC POUVOIR :

**M. DAGUET (VP) (C.A de PLAINE COMMUNE)
M. DELLANOY (VP) (C.A. de PLAINE COMMUNE)
M. LAGRANGE (VP) (C.A d'EST ENSEMBLE)
M. MAGE (VP) (VILLEMOMBLE)
M. RUSSIER (VP) (C.A. de PLAINE COMMUNE)
M. TORO (VP) (COUBRON)**

pouvoir donné à **MME KELLNER**
pouvoir donné à **M. MICONNET**
pouvoir donné à **MME REVIDON**
pouvoir donné à **M. FOURNIER**
pouvoir donné à **M. DURANDEAU**
pouvoir donné à **M. CACACE**

LE COMITE SYNDICAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature M14,

Vu l'article 22 du Code des Marchés Publics,

Vu la délibération 2012C-08 du 21 mars 2012, portant sur le règlement des marchés publics,

Considérant la nécessité de redésigner les membres de la CAO suite au renouvellement du Comité syndical.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE unique : Désigne pour siéger à la commission d'appel d'offres les membres titulaires et suppléants suivants.

Titulaire	Collectivité	Suppléant	Collectivité
M. Ludovic TORO	Coubron	M. Jean-Louis ALEXANDRE	Coubron
M. Pierre-Etienne MAGE	Villemomble	M. Jean-Louis MALAYEUDE	Neuilly-Plaisance
M. Guillaume FOURNIER	Gagny	Mme Ninette SMADJA	Rosny-sous-Bois
M. Christian LAGRANGE	Est-Ensemble	Mme Nicole REVIDON	Est-Ensemble
M. Alain DURANDEAU	SEAPFA	M. Laurent RUSSIER	Plaine-Commune

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis
- Madame le Trésorier Principal de Bobigny.

Reçu en préfecture
de Bobigny

le, - 9 JUIL. 2014

La Présidente du SITOM93
soussignée certifie que
le présent acte est
exécutoire le

- 9 JUIL. 2014



LA PRÉSIDENTE

K. KELLNER

Pour extrait conforme



La Présidente du SITOM93
Par Délégation le Directeur Technique

Laurent Desnoyers